

N° EN13950-120_0001

1. Code d'identification unique du Produit type :

EN13950-120

2. Identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

POLYPLAC AA, POLYPLAC A, POLYPLAC B, POLYPLAC C, POLYPLAC D, POLYPLAC E, POLYPLAC F, POLYPLAC G, POLYPLAC PHONIK AA, POLYPLAC PHONIK A, POLYPLAC PHONIK B, POLYPLAC PHONIK C, POLYPLAC PHONIK D, POLYPLAC PHONIK E, POLYPLAC PHONIK F, POLYPLAC PHONIK G, POLYPLAC AA - APV, POLYPLAC A - APV, POLYPLAC B - APV, POLYPLAC C - APV, POLYPLAC D - APV, POLYPLAC E - APV, POLYPLAC F - APV, POLYPLAC PHONIK AA - APV, POLYPLAC PHONIK A - APV, POLYPLAC PHONIK B - APV, POLYPLAC PHONIK C - APV, POLYPLAC PHONIK C - APV, POLYPLAC PHONIK G - APV, POLYPLAC PHONIK E - APV, POLYPLAC PHONIK F - APV, POLYPLAC PHONIK G - APV,

3. Usages prévus du produit de construction :

Construction générale de Bâtiments

4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

KNAUF SAS
Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Non Applicable

6. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Réaction au Feu: Système 3 Autres Caractéristiques: Système 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le CSTB (Organisme Notifié n°0679), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3,

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

Le fabricant a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 4.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :



9. Performances déclarées :

	Caractéristiques essentielles selon EN 13950 : 2005						
Désignations commerciales	Réaction au feu (pour les situations d'exposition)	Perméabilité à la vapeur d'eau (pour la maîtrise de la diffusion de l'humidité)	Résistance à la flexion	Résistance aux chocs	Isolation aux bruits aériens directs (dans les conditions d'utilisation finale)	Absorption acoustique (dans les conditions d'utilisation finale)	Résistance thermique en (m².K/W)
Polyplac AA	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	>5.00
Polyplac A	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 4.50 à 4.95
Polyplac B	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 4.00 à 4.45
Polyplac C	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 3.50 à 3.95
Polyplac D	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 3.00 à 3.45
Polyplac E	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 2.50 à 2.95
Polyplac F	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 2.15 à 2.45
Polyplac G	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	< 2.10
Polyplac Phonik AA	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	>5.00
Polyplac Phonik A	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 4.50 à 4.95
Polyplac Phonik B	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 4.00 à 4.45
Polyplac Phonik C	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 3.50 à 3.95
Polyplac Phonik D	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 3.00 à 3.45
Polyplac Phonik E	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 2.50 à 2.95
Polyplac Phonik F	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	de 2.15 à 2.45
Polyplac Phonik G	B-s1,d0	>10	conforme	(1)	(1)	(1)	< 2.10
Polyplac AA () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	>5.00
Polyplac A () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 4.50 à 4.95
Polyplac B () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 4.00 à 4.45
Polyplac C () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 3.50 à 3.95
Polyplac D () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 3.00 à 3.45
Polyplac E () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 2.50 à 2.95
Polyplac F () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 2.15 à 2.45
Polyplac G () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	< 2.10
Polyplac Phonik AA () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	>5.00
Polyplac Phonik A () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 4.50 à 4.95
Polyplac Phonik B () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 4.00 à 4.45
Polyplac Phonik C () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 3.50 à 3.95
Polyplac Phonik D () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 3.00 à 3.45
Polyplac Phonik E () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 2.50 à 2.95
Polyplac Phonik F () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	de 2.15 à 2.45
Polyplac Phonik G () APV	B-s1,d0	>3000	conforme	(1)	(1)	(1)	< 2.10
1) Ces caractéristiques sont dépendantes du système et sont fournies dans la documentation du fabricant selon l'usage prévu							

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

M. Denis KLEIBER, Directeur Général

A Wolfgantzen, le 13 juin 2013



KNAUF	FICHES DE DONNEES DE SECURITE	Date mise à jour : 13/06/13			
NNAUF	RISQUES SPECIFIQUES	Version : 1			
1.NOM DU PRODUIT 1.1 Code du produit	Complexe de doublage POLYPLAC et POLYPLAC PH	IONIK			
1.2 Fournisseur du produit	KNAUF ZA F-68600 Wolfgantzen				
- n° appel d'urgence/fax	ORFILA: 01.45.42.59.59				
1.3 Types d'utilisations	Doublage thermique d'intérieur				
2.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS					
2.1 Nom chimique du produit (synonymes)	Complexe constitué d'un isolant (en polystyrène expansé ou en polyuréthane) associé à une plaque de platre cartonnée par une colle vinylique. La répartition massique moyenne des différents éléments est la suivante : 88% sulfate de calcium déshydraté CaSO4, 2H2O; 10% isolant; 2% colle vinylique				
2.2 Composant apportant un danger :	Pentane (mélanges d'isomères) provenant de l'isolant. Monochlorobenzène et toluène provenant de la colle vinylique.				
2.3 N° enregistrement CAS	Monochlorobenzène 108-90-7 Xn, N Toluène 108-88-3 Xn, F	, N R 12, 51/53, 65, 66, 67 N R 12, 51/53, 65, 66, 67 R 10, 20, 51/53 R 11, 20 our le libellé des phrases de risques)			
2.4 Autres données	Pentane : Teneur : < 0.2% en poids Monochlorobenzène : Teneur : < 0.05% en poids Toluène : Teneur : < 0.02% en poids				
3.IDENTIFICATION DES DANGERS					
3.1 Principaux dangers					
- effets néfastes sur la santé	Pas de risque particulier si ce n'est un risque d'irritation des yeux et des voies respiratoires de part la création de poussières issues d'une découpe du produit à la scie circulaire.				
 effets sur l'environnement dangers physiques et chimiques 	Scie circulaire. Aucun Aucun				
4 MESURES DE PREMIERS SECOURS					
4.1 Symptômes et effets	Aucun				
4.2 Mesures de premier secours	Aucune mesure spécifique				
4.3 Instructions pour médecin	Traiter selon les symptômes				

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Dangers spécifiques	Combustible de part la présence d'isolant, mais ne propage pas le feu une fois retirée la source d'ignition. Produits de combustion comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces d'hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.
5.2 Moyens d'extinction recommandés:	Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.
5.3 Moyens d'extinction déconseillés	Aucun
5.3 Equipement de protection	Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.
5.4 Autre information	Refroidir les produits stockés à proximité par arrosage d'eau.
6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	Pas de flamme nue ni d'autre source d'ignition à proximité du produit. Ne pas fumer. Eviter les étincelles.
6.2 Mesures de protection individuelle	Aucune mesure spécifique
6.3 Précautions environnementales	Le produit ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.
6.4 Méthodes de nettoyage	Collecte et mise au rebut (voir section 13).
7.MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1 Manipulation	Retirer les sources d'ignition. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eviter les étincelles. Lunettes et masques légers anti-poussière conseillés lorsque les éventuelles découpes de produit sont réalisées à la scie circulaire (émission de poussière).
7.2 Températures de manipulation	Températures ambiantes
7.3. Stockage	Stocker loin des sources de chaleur et d'ignition. Stocker à l'abri des intempéries. Limiter la hauteur de gerbage pour éviter des risques de chutes de produits selon les indications portées sur les étiquettes correspondantes.
7.4 Températures de stockage	Température ambiante
7.5 Transfert de produits	Voir manipulation
8.CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1 Mesures d'ordre technique	Aucune
8.2 Valeur limite d'exposition professionnelle	Aucune
8.3 Equipements de protection individuelle	
 protection respiratoire protection des mains protection des yeux protection peau/corps 	Masque en cas de découpe à la scie circulaire. Gants en cas de découpe à la scie circulaire. Lunettes en cas de découpe à la scie circulaire. Aucune mesure spécifique.

9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1 Etat physique	Complexe de doublage rigide.
9.2 Forme	Panneau rigide
9.3 Couleur	Blanc, gris ou beige côté isolant, gris crème côté plaque de plâtre.
9.4 Densité	Entre 7 et 18 kg/m2
9.5 Point de fusion	95-100°C pour l'isolant, 200°C pour le carton, 1200°C pour le sulfate de calcium.
9.6 Limite supérieure d'explosibilité	sans objet
9.7 Limite inférieure d'explosibilité	sans objet
9.8 Point éclair	sans objet
9.9 Température d'auto-inflammation	sans objet
9.10 Solubilité dans l'eau	2 kg/m3 pour la plaque de plâtre
9.11 Solubilité dans d'autres solvants	
10.STABILITE ET REACTIVITE	
10.1 Stabilité	Stable dans les conditions normales d'utilisation, et décomposition au-dessus de 200°C.
10.2 Situations à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
10.3 Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Traces d'hydrocarbures, de formaldéhyde, d'acroléine, et de bromure d'hydrogène. Anhydride sulfurique et chaux vive (CaO) à température > 1200°C
11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de la toxicologie de substances similaires.
11.1 Toxicité aiguë - orale	Aucune
11.2 Toxicité aiguë - cutanée	Aucune
11.3 Toxicité aiguë – inhalation	Aucune
11.4 Irritation des yeux	Irritation possible suite à la formation de poussières lors du sciage du complexe.
11.5 Irritation de la peau	Non irritant
11.6 Sensibilisation cutanée	Pas de risque connu
11.7 Effets sur l'homme	Aucun
12.INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES	L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances similaires.
12.1 Mobilité	Flotte sur l'eau (isolant). Solubilité d'environ 2 kg/m3 pour le plâtre.
12.2 Persistance/dégradabilité	Le sulfate en présence de matières organiques peut dans certaines conditions conduire à la formation d'hydrogène sulfuré.
12.3 Bio accumulation	Pas de bio accumulation.
12.4 Traitement des eaux résiduaires	Aucun danger
12.5 Autres informations	Les petites particules d'isolant peuvent avoir des effets physiques sur certains organismes aquatiques et terrestres.

13.CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	
13.1 Précautions	Se référer à la section 7.
13.2 Elimination des déchets	Valoriser ou recycler si possible après séparation du panneau isolant de la plaque de plâtre. Sinon, éliminer dans une décharge autorisée.
13.3 Elimination des produits	Valoriser ou recycler si possible après séparation du panneau isolant de la plaque de plâtre. Sinon, éliminer dans une décharge autorisée.
13.4 Elimination des emballages	A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur.
13.5 Réglementation française	Les déchets de complexe (isolant + plaque de plâtre) sont des déchets industriels banals.
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
Information générale	Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.
Remarque	Les informations ci-dessus correspondent aux prescriptions réglementaires en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES	
Marquage selon les directives CEE :	Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et la Réglementation sur les Produits dangereux.
Législation française :	Stockage soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) rubrique n°2663 pour l'isolant.
16. AUTRES INFORMATIONS	Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Phrases R:	10 Inflammable 11 Facilement inflammable 12 Extrêment inflammable 20 Nocif par inhalation 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges